



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE CÔTE D'AZUR CORSE

DOSSIER DE PRESSE 2020

CONTACT PRESSE :

Margaux PASSERI

Mail : communication@chiensguides.org

Port. : 06 855 770 39 - Tél. : 04 92 07 18 18

www.chiensguides.org

Mot du président

“

Je me suis engagé auprès de l'association des chiens guides il y a plusieurs années.

J'ai tout d'abord été famille d'accueil, puis je suis devenu trésorier de l'association. C'est en 2017 que je suis élu Président de l'association grâce à la confiance du conseil d'administration.

Au cours de l'année **2019**, nous avons atteint notre objectif de remettre notre **600^{ème} chien guide gratuitement**. Mais notre mission ne s'arrête pas là. Nous recevons encore beaucoup de demandes de chiens guides et ces remises sont possibles uniquement grâce à votre générosité.

De plus, nous continuons à mettre en place de nouveaux moyens d'aide à la locomotion comme par exemple la canne optronique.

Vous le savez, en ce **début d'année 2020**, notre activité a dû s'arrêter pendant la crise sanitaire liée au Coronavirus.

Aujourd'hui, **nous avons plus que jamais besoin de votre soutien** afin de remettre davantage de chiens guides à des personnes déficientes visuelles.

Il reste encore un long chemin à parcourir et vous seul pouvez nous aider à avancer chaque jour.

Philippe DUVAL

”



Sommaire

Les Chiens Guides d'Aveugles

Communiqué	3
Un peu d'histoire	4
Nos missions	5
Nos projets.....	6

Pour mieux comprendre

« Plus tard, je serai chien guide ! »	8
La demande d'un chien guide et d'une canne optronique	9
Nos campagnes nationales.....	12

Pour aller plus loin

Les chiens guides et les élèves chiens guides ont des droits.....	13
Rejoignez-nous !.....	14
Agenda 2020.....	15

Annexes

Ils nous soutiennent.....	16
Partenaires 2020	18
Notre structure.....	19

Communiqué

L'Association

« Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse » poursuit son développement.

Aujourd'hui en France, nous comptons près de 2 millions de personnes souffrantes de déficience visuelle. Parmi elles, environ 61 000 souffrent d'une cécité complète et 146 000 sont atteintes de malvoyance profonde.



L'association, créée en 1966, s'est donnée pour mission principale **d'améliorer l'autonomie et la mobilité des personnes non voyantes et malvoyantes**. Pour cela, elle forme et éduque chaque année une quinzaine de chiens guides qui sont remis **gratuitement** aux personnes qui en font la demande.

Elle est composée à ce jour d'une équipe de 21 salariés (équipe technique et administrative) mais également de bénévoles, de sympathisants et de parrains qui, tous ensemble, forment une chaîne de maillons essentiels au développement de l'association.

Au 1^{er} janvier 2020 et depuis notre création, ce sont 603 chiens qui ont été remis.

Nous diffusons aussi **la canne optronique** dans le Sud-Est de la France. Cette nouvelle solution d'aide au déplacement peut intéresser les personnes ne pouvant pas ou ne voulant pas de chien guide. À l'aide d'une technologie infrarouge à détection d'obstacles à distance grâce à un faisceau laser. Elle offre une protection qui s'étend jusqu'à quinze mètres de distance et deux ou quatre mètres théoriques en hauteur.

**Toutes ces aides au déplacement sont remises gratuitement sans subvention de l'état,
L'action de l'association perdure grâce à la générosité de tous.**

Chaque année, des événements sont organisés dans toute la région pour sensibiliser le public à la cause des chiens guides.

Cependant, malgré la crise sanitaire qui a traversée notre pays au début de l'année 2020, une grande partie de nos événements ont été annulés. Cette crise a mis en arrêt notre activité pendant 2 mois cessant toute remise de chien guide aux personnes déficientes visuelles.

Afin de mieux reprendre notre activité nous avons besoin du soutien de chacun.

Comme les onze autres écoles membres de la FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles), elle s'interdit tout colportage et démarchage à domicile.

Nice, le 15 mai 2020

Un peu d'histoire

L'initiateur du **Mouvement du chien guide d'aveugle** s'appelle **Paul Corteville**. Dès **1952**, il remet le premier chien guide de notre pays, un berger allemand nommé Dicky, à l'un de ses amis Monsieur Blin. **Dès lors, un élan de solidarité et de philanthropie est lancé.**

L'association **Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse** est créée en **1966** à Sospel grâce à Louis BERNEUX, président du Lions Club Roquebrune Cap Martin. Ce n'est qu'en 1976 que le centre d'éducation s'installe à Eze (06) et devient le **centre Pierre AICARD**. Par la suite, notre école de Provence Côte d'Azur Corse se développe et se dote d'un siège social au 15 rue Michelet 06100 Nice en 2001 et d'un deuxième centre d'éducation en 2017.



Notre école est à l'initiative avec les Centres Paul Corteville de la création de la **Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles (FFAC)**. La Fédération est **reconnue d'utilité publique** depuis 1981 et regroupe **10 associations de chiens guides** en France, dont notre association.



Notre école est également membre de la **Fédération Internationale des Ecoles de Chiens Guides d'Aveugles** et est affiliée à la **Confédération Nationale des Organisations de Chiens d'Aide à la personne (CANIDEA)**.



1966 : création de l'association qui se situe à Sospel, entre Nice et Menton

GULLA, premier chien guide remis

1976 : Installation de notre centre d'éducation, le **Centre Pierre Aicard, à Eze.**

1972 : sur l'initiative de nos administrateurs, Pierre Aicard, Joseph Micoud et Jack Perrin a lieu le **premier Congrès International des Chiens Guides** à Cannes. Il réunit les écoles du Japon, d'Australie et certaines d'Europe, confrontant leur expérience.

2001 : L'association se dote d'un **siège social au 15 rue Michelet, 06100 Nice**

1981 : la Fédération Nationale des Associations et Ecoles de Chiens Guides d'Aveugles, créée en 1970 et appelée aujourd'hui FFAC, est reconnue d'utilité publique.

2017 : Mise en fonctionnement du **centre d'éducation de Lançon-Provence**

2007 : **1^{ère} école labellisée**



2019 : **600^{ème} chien guide remis**



Les Présidents

1975 : M. **ZBAEREN**

1978 : M. **PERRIN**

1985 : M. **AICARD**

1990 : M. **FARRUGIA**
(*Maître de Chien Guide*)

2009 : M. **BOUMERIDJA**
(*Maître de Chien Guide*)

2010 : M. **CARNIMOLLA**

Depuis juin 2017 : M. **DUVAL**

Nos missions

L'association s'est donnée pour mission **d'améliorer l'autonomie et la mobilité des personnes non ou malvoyantes** grâce à plusieurs actions et notamment :

- ↗ **L'éducation et la remise gratuite de chiens guides**
- ↗ **La prise en charge de l'aide à la locomotion et à la vie journalière** (développement de la canne optronique)
- ↗ **En informant les personnes déficientes visuelles** de ses structures de soutien, ainsi que de l'aide apportée par le chien guide.
L'association « Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse » édite chaque année un bulletin, journal de la vie de l'Association.
- ↗ **En informant l'opinion et les pouvoirs publics** sur l'action menée par les douze écoles affiliées à la Fédération Française des Associations et écoles de Chiens guides d'aveugles (FFAC).
- ↗ **En valorisant, réorientant les chiens réformés** en vue de leur remise en qualité de chiens vers d'autres spécialités de chiens d'aide à la personne (exemple : chiens de médiation).
- ↗ **Et en récoltant les dons et legs** pour financer l'aide à la locomotion que représente le chien guide et la canne optronique pour les personnes déficientes visuelles. Le chien guide et la canne optronique sont remis gratuitement au futur maître.



*L'Association ne fait aucun démarchage à domicile ni par téléphone, ni par porte à porte, ne reçoit de subvention d'aucune sorte, et étant sans but lucratif, d'après la loi de 1901, perdure **GRACE A LA GENEROSITE DE TOUS** et plus particulièrement celle :*

- ↗ *Des Clubs Services*
- ↗ *Des particuliers (dons - legs...)*

1966- 2020 (au 1^{er} janvier 2020)
L'association a remis 603 chiens guides gratuitement depuis sa création en 1966.

Pour chaque personne déficiente visuelle, c'est la **liberté, l'**autonomie**, la présence quotidienne et affectueuse d'un **compagnon fidèle**.**



Fabrice et Nooky (600^{ème} chien guide remis - 2019)

Nos projets

Projet N°1 : Développement du centre d'éducation de Lançon-Provence

Pour continuer à répondre au mieux à toutes les demandes de chiens guides en attente, l'association continue de développer son centre d'éducation de Lançon-Provence.

Grâce au travail de toute une équipe, **le centre d'éducation a commencé à fonctionner le 1^{er} septembre 2017**. Sur place, trois éducatrices Amélie, Sandie et Laetitia, un élève éducateur Antoine et une animalière Marine, assurent le suivi et la formation des chiens guides et un gardien Norman s'occupe de l'entretien des locaux existants et du terrain.

Ce centre a été baptisé **centre d'éducation Joseph Micoud**.

Ci-dessous, quelques photos du projet et des travaux.



Projet final en 3 dimensions



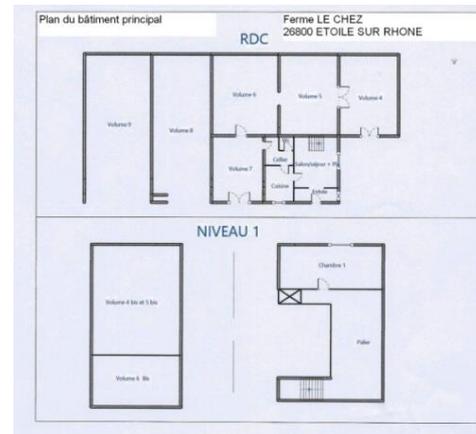
Le bâtiment technique en construction



Le chenil éclairé

Projet N°2 : ouvrir un 3ème centre d'éducation à Etoile-sur-Rhône

Le site se situe sur la commune d'Etoile-sur-Rhône, dans le département de la Drôme. La propriété, une ancienne ferme, est composée d'un bâtiment principal et d'annexes (écurie, grange, hangar). D'importants travaux d'aménagement doivent être réalisés pour rendre ce centre fonctionnel.



Une fresque réalisée par des artistes du collectif Sorry Graffiti sur le mur du bâtiment de la future école

« Plus tard, je serai chien guide »

2 mois

Les futurs chiens guides arrivent à l'âge de **2 mois** au centre d'éducation.

La majorité d'entre eux proviennent du réseau d'élevage national, dont le CESECAH géré par la Fédération Française des Associations de Chiens guides (FFAC).



2 – 12 mois

Les chiots sont placés dans nos **familles d'accueil** bénévoles.

Ces familles d'accueil sont un maillon essentiel de notre chaîne de solidarité. Elles apprennent la propreté, l'obéissance de base et la socialisation aux futurs chiens guides.



12 – 18 mois

C'est **l'éducation** proprement dite à l'école. Nos éducateurs prennent en charge chaque chien pour les entraîner pendant environ six mois à leur futur métier de guide. Les parcours sur les routes et les chemins, les trottoirs, les passages piétons, les portes, les escaliers, les transports en commun enrichissent son éducation.



Rencontre

Pendant ce temps, notre école étudie les dossiers de candidature des personnes déficientes visuelles. Ensuite, c'est la **rencontre**, décisive, entre le maître et son futur chien guide. Il faut qu'il y ait osmose entre le maître et l'animal. L'un et l'autre le savent et le sentent tout de suite.



Remise

Puis c'est le Jour J ! L'étape de la **remise**. L'éducateur suit l'équipe pendant 15 jours pour s'assurer que maître et chien utilisent les mêmes codes. Ils sont alors prêts pour commencer leur nouvelle vie ensemble.

Renouvellement

L'éducateur suivra l'équipe jusqu'à la retraite bien méritée du chien guide, après une dizaine d'années de bons et loyaux services, chez son maître ou dans une famille d'accueil proche. Enfin, il faudra bien sûr s'occuper du **renouvellement** du chien guide pour chaque maître.

Demande d'un chien guide et d'une canne optronique

1) LE CHIEN GUIDE :

La demande du chien guide se déroule en plusieurs étapes.

- La demande

La demande est ouverte à toutes personnes déficientes visuelles, mal ou non voyantes de la région Provence Alpes Côte d'Azur et Corse.

La démarche doit être personnelle. Un questionnaire est à remplir et un dossier doit être par la suite constitué puis envoyé.

Dès réception du dossier, des rendez-vous sont planifiés avec les éducateurs, l'instructeur de locomotion et le psychologue.

L'évaluation peut aboutir à l'acceptation de la demande, la nécessité d'une rééducation préalable ou la réorientation vers d'autres services adaptés aux besoins spécifiques décelés, pour reconsidérer la demande par la suite.

- Critères d'évaluation :

Sont pris en compte : la motivation, l'attitude de l'entourage familial et professionnel, la capacité de déplacement et la santé du demandeur.

- Stage de remise :

Le stage de remise dure 15 jours. Il est organisé dans un premier temps, au centre d'éducation, puis au domicile de la personne déficiente visuelle. Toujours encadrée par un éducateur, elle va intégrer le travail réalisé par le chien ainsi que sa signification.

Veillant à s'assurer de l'harmonie de cette vie commune.

Une équipe active c'est de l'amour pendant 10 ans et même si le chien reste souvent auprès de son maître pour ses vieux jours, le renouvellement du guide est pour nous l'une des tâches prioritaires.

Au 01/01/2020, l'association a remis 603 chiens guides à des personnes déficientes visuelles et s'efforce chaque jour de créer de nouvelles équipes.



Laurianne et Night (2019)

Christiane et Nemo (2019)



2) LA CANNE OPTRONIQUE :

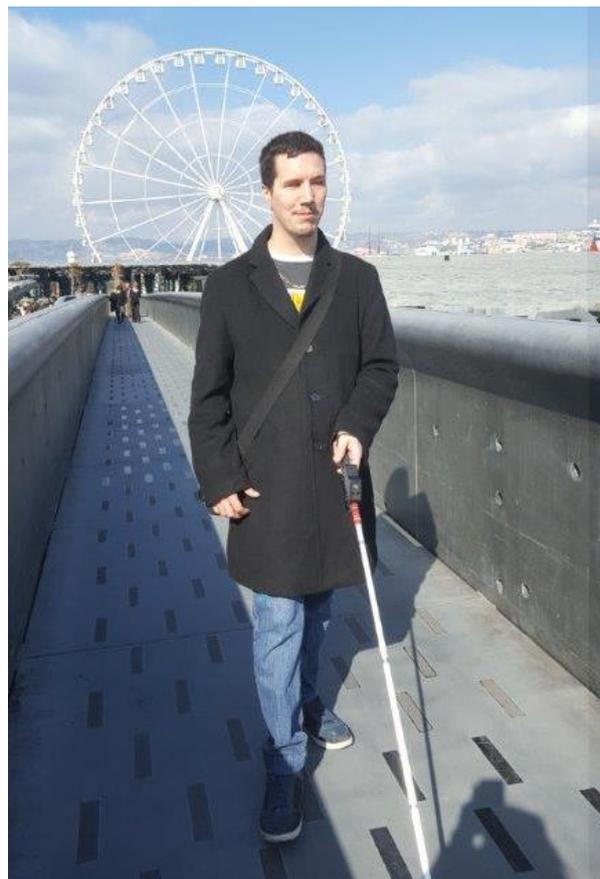
Si la solution du chien guide ne convient pas à toutes les personnes non ou malvoyantes il existe la canne optronique.

Celle-ci aussi, apporte une solution d'amélioration des déplacements.

La démarche reste la même que celle du chien guide. Elle doit être personnelle. Un dossier doit être constitué avec un questionnaire.

Une remise à niveau peut être proposée pour parfaire les techniques de locomotion.

Elle nécessite une formation en 2 ou 3 sessions d'une semaine dispensée par un instructeur de locomotion.



Remise de la canne optronique à Sébastien (2019)

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'association a repris les missions de LCBO Ales Doyen afin de diffuser la canne optronique dans le Sud-Est de la France. Plus précisément dans les régions Provence Alpes Côte d'Azur, Corse, Rhône-Alpes et dans les départements du Gard, de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Un travail est réalisé avec deux instructrices de locomotion et un instructeur de locomotion. Leur travail a pour but de réaliser des formations pour maîtriser la canne optronique. Un bilan de locomotion est avant tout organisé, celui-ci vérifie la maîtrise des prérequis indispensables pour prétendre à une formation de la canne optronique qui se déroulera en 3 sessions d'une semaine.

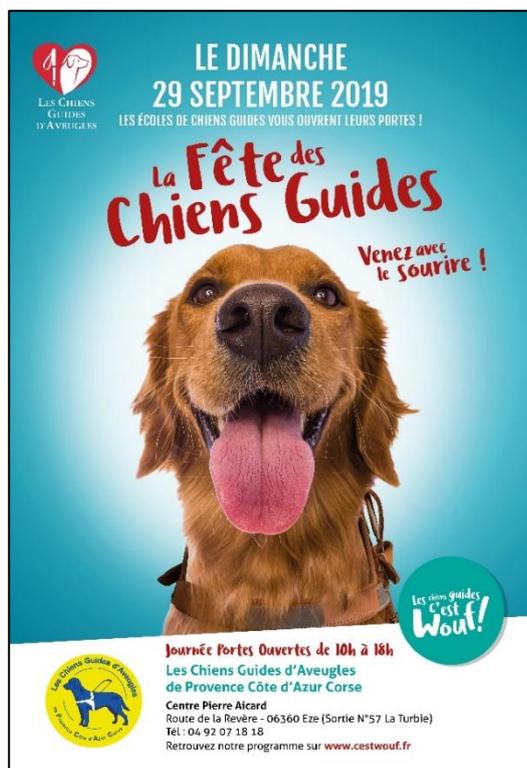
Enfin, comme le chien guide, le dispositif et la formation à la canne optronique sont gratuits pour les déficients visuels.



Nos campagnes nationales

Chaque année, plusieurs campagnes nationales sont organisées avec la FFAC afin de faire découvrir l'univers du chien guide mais aussi de la déficience visuelle.

Ainsi, trois événements majeurs sont mis en place chaque année, la campagne de notoriété qui s'est déroulée en juin, la journée portes ouvertes programmée en septembre et la campagne des professionnels de santé en octobre.



LA JOURNÉE PORTES OUVERTES :

Organisée fin septembre dans toutes les écoles affiliées à la Fédération Française des Associations de Chiens guides, elles ont pour but d'inviter les visiteurs à découvrir nos missions et l'univers du chien guide.

Durant toute la journée, des activités, animations et stands d'informations sont mis en place.

C'est l'occasion de rencontrer l'incroyable chaîne de solidarité qui existe autour du chien guide.

PROCHAIN RENDEZ-VOUS :

SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020 AU CENTRE D'ÉDUCATION DE LANCON-PROVENCE

LA CAMPAGNE DE NOTORIÉTÉ :

En 2019, la campagne de notoriété « Avec un chien guide, la vie prend forme » a pour objectif d'amener le public à vivre une expérience immersive à l'aide de plusieurs moyens de communication et ainsi lui faire comprendre l'univers de la déficience visuelle et l'utilité du chien guide au quotidien.

Nous avons pu découvrir une campagne d'affichage et d'affichage digital, un site web avec un jeu « chien guide », des témoignages...

De plus, un événement a été organisé à Paris.

Celui-ci avait pour objectif de d'inciter le public à jouer le rôle d'un chien guide, et ainsi accompagner vers la sortie, un déficient visuel bloqué dans une grande boîte noire.



CAMPAGNE DES PROFESSIONNELS DE SANTE :

Chaque année, la FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'Aveugles) lance une campagne d'information sur le chien guide et ses avantages.

Flyer d'information sur le chien guide d'aveugle :

Les maîtres de chiens guides témoignent



Fatima et son chien guide Ice

Ice est ma force, mon chien mais aussi mon compagnon de vie. Il m'a permis de gagner en autonomie et m'a redonné le plaisir de sortir seule.



Olivier et son chien guide Falkeune

Avec une canne, on est tendu en permanence. Avec un chien guide vous ne vous posez pas de questions. Falkeune m'ouvre les yeux. C'est une partie de moi, ce chien : c'est un prolongement, c'est ma moitié. Et sans cette moitié je ne peux pas avancer.

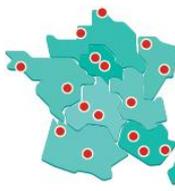
Retrouver l'association de chiens guides la plus proche



LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE CÔTE D'AZUR CORSE
15 rue Michelet
06100 Nice
www.chiensguides.org
Tél : 04 92 07 18 18
Email : info@chiensguides.org

Le mouvement chien guide est présent partout en France

- 16 centres d'éducation



- 2 associations nationales

FONDATION FREDERIC GAILLANNE

Pour les jeunes : contactez la Fondation Frédéric Gallanne : www.fondationfg.org
tél : 04 90 85 11 05

ANMCGA

Pour les bénéficiaires : contactez l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles : www.anmoga.chiensguides.fr
tél : 01 43 71 71 07

Consultez notre site internet www.chiensguides.fr pour plus d'informations

Un(e) de vos proches est malvoyant(e) ou aveugle ?

Le chien guide : une solution !

Pour plus d'autonomie et de fluidité



LE CHIEN GUIDE EST REMIS GRATUITEMENT



Flyer à destination des professionnels de santé :

Vous pouvez retrouver chez votre médecin la plaquette de notre campagne nationale des professionnels de santé.

Vous pouvez ainsi découvrir toutes les informations importantes à savoir concernant le parcours du chien guide, les avantages qu'offre celui-ci ainsi que la démarche à suivre pour obtenir **gratuitement** un chien guide.

Les avantages du chien guide

Autonomie, confort et accessibilité

Le chien guide constitue une aide pour les déplacements et réduit la fatigue liée à la concentration. Il apporte plus d'autonomie dans la vie quotidienne, professionnelle et les loisirs.

Une éducation spécifique

Le chien guide connaît 50 ordres. Il permet de se déplacer de façon plus fluide en évitant les obstacles (poteaux, travaux, véhicules mal garés...).

Une accessibilité

dans tous les lieux ouverts au public sans aucun frais supplémentaire.

Un lien social fort

Fidèle compagnon, le chien guide facilite les échanges et renforce la confiance en soi.

Un suivi régulier

est réalisé par l'association de chiens guides afin de s'assurer de la bonne relation, de perfectionner les déplacements et si besoin apprendre de nouveaux trajets.

La personne déficiente visuelle garde le chien guide pendant 8 ans, en moyenne, jusqu'à sa retraite vers l'âge de 10 ans.



Les chiens proviennent en général du réseau national des élevages.

À deux mois, ils sont placés dans des familles d'accueil bénévoles pour les socialiser.

À environ un an, le chien commence son éducation avec un éducateur diplômé.

Le certificat d'aptitude au guidage obtenu, le chien guide est remis gratuitement à une personne déficiente visuelle.

Le parcours de qualité du chien guide

Démarche pour obtenir un chien guide GRATUITEMENT

- 1 Demande de chien guide à l'école la plus proche du domicile (dossier à fournir).
- 2 Rencontre avec une équipe pluridisciplinaire (instructeur en locomotion, psychologue, éducateur de chiens...).
- 3 Évaluation de la demande suite au bilan réalisé avec l'équipe pluridisciplinaire.

Si la demande est acceptée...

- 4 Séances de locomotion si nécessaire.
- 5 Rencontre avec des chiens en éducation pour déterminer le profil idéal.
- 6 Formation de 15 jours réalisée par un éducateur diplômé au centre d'éducation et à domicile, avant la remise gratuite du chien guide.

Et après ?

- ✓ Attestation fournie pour obtenir la prestation de compensation animale auprès de la MDPH (50€/mois).
- ✓ Suivi annuel du bénéficiaire jusqu'à la retraite du chien guide.
- ✓ Aide au renouvellement de la demande de chien guide.

Avec le soutien de la Délégation Ministerielle à l'Accessibilité



Les chiens guides et les élèves chiens guides ont des droits...



PARTOUT
avec mon
CHIEN GUIDE

Autorités Préfectorales de chaque département du 08 Avril 1980 - Les conducteurs de taxis ne peuvent pas me refuser dans leur voiture.

JO du 13 juin 1982, circulaire du 26 avril 1982, Article L 125-1 du code de l'hygiène et d'alimentation - J'accompagne dorénavant mon maître dans les magasins de vente et les restaurants.

Circulaire 40 du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale du 16 juillet 1984 - Je suis accepté dans les centres hospitaliers, dans les structures d'accueil ou les salles d'attente.

JO 30 juillet 1987, Article 88 de la loi n°87-588 - J'accède aux transports et aux lieux ouverts au public.

JO 30 janvier 1993, loi de 93 Article 77 - ... Et si on me refuse l'entrée, on risque une amende de 150 € à 450 €.

JO n° 36 du 12 février 2005, Art L.211-30 – Chapitre 1er du titre 1er du livre II du code rural – section 4 - Je suis dispensé du port de la muselière dans les transports, les lieux publics, les locaux ouverts au public.

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Ma présence ne doit pas entraîner de facturation supplémentaire dans l'accès aux services et prestations auxquels mon maître peut prétendre.

Décret n°2014-362 du 20 mars 2014 relatif à la labellisation des centres d'éducation des chiens d'assistance et des centres d'éducation des chiens guides d'aveugles et à la création d'un certificat national - Je suis un chien guide en formation, j'ai les mêmes droits qu'un chien guide en activité.



Comme vous, j'ai **une carte d'identification**, établissant mon rôle.

En cas de problème, il faut pouvoir contacter l'association qui m'a éduquée.

Toutefois, pour garder cette belle réputation de chien guide, il est très important que j'entretienne un comportement irréprochable et une discipline absolue.

Rejoignez-nous !

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL :

Vous souhaitez vous investir dans notre association et vous avez du temps et beaucoup d'amour à donner : alors devenez famille d'accueil. Que vous soyez **famille d'accueil active** (le chiot vous est confié de ses 2 mois à ses 12 mois environ), **relais** (pour venir en soutien aux familles actives) ou **week-end** (le chiot vous est confié les week-ends lors de sa période d'éducation), vos missions sont de lui apprendre les bases de l'éducation, le sociabiliser mais aussi lui donner beaucoup d'affection.

Formulaire à remplir sur notre site internet : www.chiensguides.org



DEVENEZ BENEVOLE :

Vous avez envie de donner de votre temps à notre cause ? Rejoignez notre équipe de bénévoles enthousiastes et engagés en nous envoyant un mail à : info@chiensguides.org.

Vous pouvez vous engager de multiples façons dans notre association : animation d'équipes, sensibilisation terrain, manifestations, etc.



DEVENEZ DONATEUR :

Vous souhaitez soutenir notre association ?

Retrouvez nous sur : www.chiensguides.org : don en ligne avec paiement sécurisé ou adressez-nous un don par chèque à :

Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse
15 rue Michelet – 06100 NICE

Pour les dons inférieurs à 10€, le reçu fiscal ne vous sera pas envoyé, il reste tout de même disponible à notre association.

DEVENEZ LEGATAIRE :

En faisant un legs à notre association :

- Legs universel (Totalité de votre patrimoine mobilier et immobilier)
- Legs à titre universel (une quote-part de votre patrimoine mobilier et immobilier)
- Legs à titre particulier (un bien particulier)

Consultez votre notaire.

DEVENEZ PARTENAIRE :

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez vous investir dans notre association ? Partagez vos idées de partenariat, de mécénat et de sponsoring en nous contactant à : info@chiensguides.org.

**Nous avons besoin de votre soutien pour mener à bien nos missions.
Grâce à vos dons et à votre générosité, nous pouvons continuer notre action.**

Je soutiens les chiens guides



Agenda 2020

Note importante :

À la suite de la crise sanitaire liée au Covid-19 qui a traversé notre pays, tous nos évènements organisés au début de l'année 2020 ont été annulés ou reportés.

SEPTEMBRE 2020

SAMEDI 26 SEPTEMBRE

Centre d'éducation Joseph Micoud

JOURNEE PORTES OUVERTES

Cérémonie de remise des chiens guides promotion 2019

Du vendredi 25 septembre au lundi 5 octobre

FOIRE DE MARSEILLE

Parc Chanot à Marseille

Retour en image sur nos évènements 2019 :



Une rose pour un chien guide



Foire de Nice



Foire de Marseille



Journée portes ouvertes

Ils nous soutiennent



Lionel Richier, parrain de l'opération
« Une Rose pour un Chien Guide » 2017



Didier Van Cauwelaert, parrain de
l'opération "Une Rose pour un Chien
Guide" 2016



José Cobos, parrain de l'opération "Une
Rose pour un Chien Guide" 2015



Noémie Lenoir, marraine de l'opération
"Une Rose pour un Chien guide" 2014



Satya Oblette, parrain de la journée
Portes Ouvertes 2013



Liane Foly, marraine de l'opération
"Une Rose pour un Chien Guide"
2012

Roland MAGDANE, parrain de l'opération "Une Rose pour un Chien Guide" de 2008 à 2010"



Mais aussi :

- ♫ Sophie DUEZ, marraine de Thail et Tapas (Marseille – 2004)
- ♫ Benoit POELVOORDE, parrain de l'opération « Une Rose pour un Chien Guide 2004 »
- ♫ Michel BOUJENAH, parrain de Rocky (Cannes – 2004)
- ♫ Loana, Gérard LENORMAN, Pierre SANTINI, Rémy JULIENNE, Sylvain MIROUF participent à l'opération « Tandem des non-voyants » (Nice – 2004)
- ♫ Mme AUGIER, propriétaire du Negresco et marraine de Rockette (Nice – 2003)
- ♫ Salvatore ADAMO soutient notre cause en décembre 2003
- ♫ Jean FERRAT, soutient le projet « Bougie Chien Guide Lumière » (Valence – 2001)
- ♫ La Princesse Caroline de HANOVRE parraine le chien Mangue (Monaco – 1999)
- ♫ La Princesse Stéphanie de MONACO parraine un chien guide (Monaco – 1996)
- ♫ Et bien d'autres encore...

Nos partenaires 2020



Sans oublier les amis et membres bienfaiteurs de l'association dont vous retrouverez la liste en page 15 du bulletin annuel :

Administrations départementales et locales

Artisans-commerçants-entreprises

Associations-clubs services

Etablissements scolaires

Fondations

Médias qui se font l'écho de nos actions

Et les particuliers.

Tous ensemble avec les chiens guides !

Photo prise lors de la journée portes ouvertes 2019



Notre structure

LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLES DE PROVENCE COTE D'AZUR CORSE

Siège social

Espace Fred Farrugia - 15, rue Michelet - 06100 NICE
Tél. : 04 92 07 18 18

Centres d'éducation

- **Centre Pierre Aicard** – Route de la Revère – 06360 EZE
- **Centre Joseph Micoud** : Au bout du chemin de Coste Longue - 14 chemin du devenset, 13680 LANCON-PROVENCE
- **Centre d'Etoile-sur-Rhône** : Quartier Les Iles-du-Chez – 1723 route nationale 7 – 26800 ETOILE-SUR-RHONE (*fermé - travaux en cours*)

Nos délégations en région

DROME (26) – ARDECHE (07)

c/o Daniel PONSON
25 rue de Chantal
26000 VALENCE CEDEX
Tél. : 06 855 770 37

BOUCHES DU RHONE (13)

Patricia GIUNTA
AVH Marseille
72 rue Saint Suffren
13006 MARSEILLE
chiensguides13marseille@gmail.com

GARD (30)

Délégation en cours de création

VAR (83)

Corinne TORTORA
26 rue Magnaque
83200 TOULON
Tél. : 06 855 770 38
delegation83.chiensaveuglespcac@gmail.com

VAUCLUSE (84)

Délégation en cours de création

CORSE (2A-2B)

c/o Jacques MICHEL
Chenil du Maquis
Route de Bastia - VERO
20133 UCCIANI
Tél. : 06 855 770 34

[Email : info@chiensguides.org](mailto:info@chiensguides.org)

www.chiensguides.org

Rejoignez-nous sur



Contact presse : Margaux PASSERI
Tél. : 04 92 07 18 18 - 06 855 770 39